

Débat public imPACtons !

Quelle transition agroécologique pour l'agriculture ?

Compte-rendu intégral
Réunion publique
Mardi 6 octobre 2020 à Poligny

SALLE/ADRESSE : Salle des fêtes, rue du 4 septembre, Poligny

PARTICIPANTS : 89 personnes

DÉBUT > FIN : 18 h 30 à 21h30 (durée du REC : 2h 38)

QUESTIONS-RÉPONSES : 7 questions

En tribune

Mme Ilaria CASILLO Présidente, CPDP
M. Étienne BALLAN Membre, CPDP

Intervenants :

M. Bruno DEROUAND Directeur-adjoint DRAAF Bourgogne – Franche-Comté
Mme Fabienne CLERC-LAPRÉE DRAAF Bourgogne – Franche-Comté

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Bonsoir à toutes et à tous. Je vous prie de prendre place, nous allons démarrer pour ne pas prendre de retard sur le débat de ce soir. Je demande aux personnes qui arrivent de s'installer aux premières tables que nous venons d'ajouter, parce que du monde s'est ajouté en cours de route.

Bonsoir, bienvenue au débat public sur le PSN, le plan stratégique nationale, qui doit décliner la PAC, la politique agricole commune en France. Je suis Ilaria CASILLO, vice-présidente de la Commission nationale du débat public et présidente de ce débat public sur la politique agricole française et commune. Je suis accompagnée ce soir par Étienne BALLAN, qui se présentera tout à l'heure. Vas-y, Étienne, si tu veux.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Bonsoir. Étienne BALLAN, je suis donc également membre de la Commission particulière du débat public qui organise le débat.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Le débat de ce soir est organisé par la Commission nationale du débat public. Pour que tout le monde soit au courant de ce qu'est la commission, la commission est une autorité administrative indépendante, donc un organisme d'État, qui a un statut particulier, justement d'autorité indépendante du gouvernement, de toute maîtrise d'ouvrage publique et privée. Et c'est une instance qui existe depuis plus de 25 ans, qui relève du cadre de l'environnement, et qui est là pour garantir le droit à l'information et à la participation des citoyens, chaque fois qu'il y a un grand projet ou une politique publique qui a un impact majeur sur l'environnement, sur le cadre de vie ou au niveau socio-économique aussi. Chaque fois qu'il y a un projet ou une politique de ce type-là, la commission est saisie, parfois de manière obligatoire, parfois de manière facultative. Elle met en place des procédures comme celle de ce soir, du débat public, avec le grand public, avec des thèmes précis, pour informer le public et recueillir son avis.

La commission – je tiens à le dire et ne le répéterai jamais suffisamment – est une autorité neutre et indépendante. Nous ne nous exprimons jamais sur le bien-fondé d'un projet ou d'une politique publique. Nous sommes là pour donner à voir et reporter aux décideurs, tout ce qui s'est dit dans le cadre du débat. Concrètement, aussi sur le plan stratégique national, nous n'avons pas à avoir un avis, nous allons juste transmettre au maître d'ouvrage, en l'occurrence le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ce qui ressort de ce débat. Le ministère nous a saisis, c'était une obligation légale. Et nous avons décidé d'activer une procédure de débat public. Il nous a saisis parce que la France doit soumettre le plan stratégique nationale. Vous le savez, c'est un outil qui existe pour la première fois et qui va exister dorénavant, c'est un outil que chaque membre de l'Union européenne doit utiliser, pour dire comment il utilisera l'argent de la PAC. Dans le plan stratégique national, il y a trois parties :

- Une partie dédiée au diagnostic : quel est l'état de santé et quelle est la situation de l'agriculture, avec des indicateurs, une analyse très pointue.
- Une partie stratégique : quelle est la stratégie que le pays veut mettre en place ?
- Une partie sur comment, à la lumière de ces deux éléments, nous utiliserons et mettrons en place les aides de la PAC, comment nous les distribuerons, selon quels critères, etc. Bien évidemment, dans le cadre de critères et d'orientations qui sont tout de même établis par l'Union européenne.

Le ministère est en train de rédiger ce PSN. Ce débat public arrive donc au bon moment, parce qu'il arrive pendant la rédaction du PSN. Il peut donc être infléchi par vos propositions, ce qui ressortira de la salle.

Pour faire un débat public, la Commission nationale a nommé une Commission particulière que j'ai l'honneur de présider et qui est composée par ces membres-là, qui sont des spécialistes de participation citoyenne, c'est-à-dire de la manière dont nous allons interroger le grand public et dont nous menons des débats.

Ensuite, nous avons identifié plusieurs manières. Pour préparer ce débat, nous avons mené plus de 60 entretiens avec la plupart des acteurs de la chaîne agroalimentaire et aussi d'autres types de parties prenantes. Et nous avons identifié quatre grandes modalités, un certain nombre de thèmes et de sujets sur lesquels travailler. Nous avons eu un moment avec des citoyens. Nous avons une plateforme en ligne sur laquelle nous avons déjà recueilli plus de 127 propositions qui ont été soumises au ministère. Et aussi, la possibilité pour chacun d'entre vous d'ailleurs d'organiser son propre débat. Puis, ce qui est le cœur du débat, ce sont des débats sur le terrain, comme celui de ce soir. Nous faisons un tour de France. Nous allons une fois dans chaque région de France. Nous aurions dû aller plusieurs fois dans chaque région, c'est ce qui était prévu avant la crise sanitaire liée à la COVID. Malheureusement, la crise sanitaire nous a imposé de réduire à une seule fois la présence dans une région. Mais nous avons tout de même fortement voulu tenir le principe de tour de France. C'est ce que nous faisons ce soir. Et ce soir, nous sommes avec vous à Poligny pour débattre du thème de la transition agroécologique.

Comment se déroulera le débat de ce soir ? Le débat de ce soir, comme tous les débats, de la Commission nationale, sera fait de deux moments principaux. Un moment que l'on appelle une session d'information. C'est pour que tout le monde puisse partager les mêmes éléments de connaissance. Non pas devenir des experts, ce qui est pertinemment impossible en une soirée, un week-end, un mois ou trois mois, il faudrait beaucoup plus de temps. Mais c'est juste pour partager des éléments de base autour de la question dont nous traitons ce soir. Ensuite, nous aurons un moment de participation, c'est-à-dire que nous vous ferons beaucoup débattre entre vous, et en modalité plénière, tous ensemble, pour identifier des propositions précises autour des questions que vous voyez là et que je vous détaillerai tout à l'heure. Nous aurons donc un moment de présentation avec une présentation qui sera faite par la DRAAF. Et un moment de travail et de débat. Parce que ce qui compte pour nous est d'écouter, de vraiment stimuler un dialogue entre le public participant, et aussi avec les intervenants, et recueillir derrière des propositions précises.

À la fin du débat public, qui se terminera le 31 octobre, nous allons rédiger un compte-rendu. Encore une fois, dans ce compte-rendu, nous n'émettrons jamais d'avis personnels, nous reporterons juste toutes les propositions qui sont issues et les arguments. Nous ne compterons pas les pour et les contre. Ce n'est pas la logique de la Commission nationale. Nous dirons pourquoi un certain type d'acteurs était pour ou contre, favorable ou défavorable à certaines mesures. Parce que c'est comprendre d'où vient un point de vue, pourquoi l'on porte une position plutôt qu'une autre. C'est cela qui est intéressant pour les décideurs, pour faire des choix et pour trancher. Nous mettrons tout cela dans le compte-rendu, toutes vos propositions. Et nous avons un temps établi par la loi pour le faire : nous avons deux mois. C'est un délai réglementaire. Et le document que nous produisons est un document réglementaire et il doit être joint à d'autres types de documents, comme l'évaluation environnementale stratégique qui doit être faite par l'autorité environnementale, par exemple, par rapport à ce plan.

Une fois que nous aurons sorti ce compte-rendu, le ministère a trois mois pour répondre. Il est obligé de donner une réponse. C'est pour cela que j'insiste beaucoup sur la nécessité de sortir des propositions précises, parce que ces propositions feront l'objet de réponses de la part du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Il est très important de savoir à quoi servira le débat de ce soir, où les résultats de ce débat seront contenus et quel type de réponse ils auront. Donc, pour fin mars, les réponses à toutes les propositions qui sont issues dans le cadre du débat doivent être publiées par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Sans plus tarder, parce que nous avons pris un peu de retard, je propose à M. DEROUAND, de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, de me rejoindre, pour vous faire une petite présentation sur la transition agroécologique et le futur plan national stratégique. Nous avons demandé à la DRAAF de faire une présentation très simple, qui dit ce qui est fait, ce qui existe déjà en termes de transition agroécologique, pour qu'ensuite les tables puissent mieux travailler. Si vous avez une question de compréhension, n'hésitez pas à la poser, quand M. DEROUAND aura terminé. La DRAAF est là aussi pour vous éclairer, pour vous apporter des réponses à des questions qui sont les vôtres.

Je vois beaucoup de monde de bout. Vous pouvez un peu vous dispatcher à hauteur des tables. Ce soir, le sujet est très important, il est au cœur du débat. C'est aussi un peu un sujet technique. Combien d'agriculteurs et agricultrices y a-t-il dans la salle ce soir ? Pouvez-vous lever la main, s'il vous plaît ? OK. Pas mal. Bon équilibre.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Juste pour les personnes qui sont au fond, il reste trois chaises vides devant.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Avant que la présentation démarre, est-ce qu'il y a des questions sur la Commission nationale du débat public ? Tout est clair de ce côté-là. Je passe la parole à la DRAAF, pour votre présentation qui va durer un quart d'heure.

M. Bruno DEROUAND, Directeur-adjoint DRAAF Bourgogne – Franche-Comté

Est-ce que je peux enlever mon masque ?

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Non. Merci, d'ailleurs de me rappeler cela. Vous avez vu que nous avons une réunion dans des conditions un peu particulières. Nous sommes obligés d'avoir un masque. Il y a du gel à votre disposition. Il ne faut pas que vous soyez trop rapprochés avec les chaises. Moi, je vous montre une seule fois mon visage ce soir : bonsoir à tous. Mais je garderai bien mon masque sur moi et je vous demande de faire la même chose. Cela vous protège, cela nous protège. C'est important. Je sais que c'est fastidieux, mais nous avons déjà fait d'autres réunions publiques, durant plusieurs heures, avec un masque, c'est tenable. Je vous remercie vraiment de la patience, je sais que ce n'est pas évident. Et avoir une mobilisation si forte dans une période si contraignante est vraiment appréciable. Donc, d'ores et déjà, je vous remercie pour la forte mobilisation et aussi pour l'accueil, pour ceux qui nous ont accueillis ce matin aussi dans les exploitations. Je remercie également le Président de la chambre d'Agriculture de nous avoir accueillis, le Maire de nous avoir prêté la salle. Je remercie vraiment tous ceux qui nous ont accueillis ce matin, de l'accueil et des explications qu'ils nous ont données.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Un dernier mot pour vous annoncer un peu le *timing*, parce que nous avons un programme de travail. Vous allez donc beaucoup contribuer à travers les propositions que vous ferez à vos tables. Tout cela devrait nous mener jusqu'à environ 20 h 45 ou 21 h. Nous essaierons de faire en sorte que ce soit 21 h au plus tard. Et deuxièmement, pour cela, dans les moments de discussion plénière, discussion tous ensemble, nous vous demanderons d'avoir des temps de parole très courts, de sorte que le plus de personnes puissent tout simplement s'exprimer dans ces moments-là.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Je vous laisse la parole. 15 minutes, allez-y.

M. Bruno DEROUAND, Directeur-adjoint DRAAF Bourgogne – Franche-Comté

Bonjour à toutes et à tous. Une présentation rapide nous a été demandée pour vous présenter la transition écologique, les objectifs poursuivis, les outils permettant d'atteindre ces objectifs et quelques éléments sur PSN et future PAC.

Dans un premier temps, un rappel de ce qu'est l'agroécologie. Les politiques publiques visent à promouvoir et à pérenniser les systèmes de production agroécologique, qui combinent performance environnementale, économique, sociale et sanitaire. Il faut privilégier l'autonomie d'exploitation, l'amélioration de leur compétitivité, tout en gardant ou en améliorant la rentabilité, en améliorant la valeur ajoutée des productions et en réduisant, bien entendu, la consommation d'énergie, d'eau, d'intrants, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques, phytosanitaires, médicaments, entre autres. L'agroécologie est bien entendu fondée sur les interactions biologiques et utilisations des services que rend la nature à la société, et des potentiels offerts par les ressources naturelles. En particulier, des ressources en eau, la photosynthèse, la biodiversité, le sol et l'air. Et elle contribue à l'activation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.

Si nous voulons retenir un certain nombre de mots clés, c'est une approche systémique, donc une approche système de production, sobriété en intrants, recherche de l'autonomie, amélioration de la compétitivité, meilleure valeur ajoutée, services rendus par la nature.

Quels sont les objectifs et les outils de la transition agroécologique ? Le projet agroécologique est déjà ancien, il a 8 ans (lancé en 2012). Et il a été renforcé lors des discussions « états généraux de l'alimentation ». Il a pour objectif d'accompagner la réduction des intrants, une meilleure utilisation, avec des effets sur les produits phytosanitaires, donc recherchés avec un objectif de -50 % d'ici 2025 ; sur les antibiotiques en élevage, -25 % sur la période 2012 – 2016 ; sur l'amélioration du bien-être en

élevage ; sur la méthanisation agricole et l'utilisation de l'azote organique. C'est aussi de développer des approches collectives à travers les groupements d'intérêts économiques et environnementaux, en mettant les agriculteurs au centre. Ce sont eux qui sont à la base de la construction de ces GIEE. C'est accompagner l'agriculture biologique avec un objectif de 15 % de la surface agricole d'ici 2022. Puis, c'est aussi développer la certification environnementale avec un objectif de 50 000 fermes en 2030.

C'est aussi une mobilisation de l'ensemble de l'appareil de développement agricole, à travers les programmes régionaux, à travers la recherche, notamment les travaux de l'INRAE. Puis, c'est aussi à travers l'enseignement école. Il est important de former les futurs agriculteurs – mais c'est une formation tout au long de la vie – en introduisant l'agroécologie dans les programmes et en développant la pluridisciplinarité, tout en s'appuyant sur les exploitations des lycées.

Quelques éléments de bilan de l'ensemble de ces actions. Sur les phyto, si nous regardons les fermes DEPHY, qui sont des fermes entrées dans un réseau qui vise à réduire les intrants, notamment les produits phytosanitaires, nous avons des résultats sur plusieurs années où nous sommes à -14 % en grande culture. Et nous arrivons jusqu'à -43 % en horticulture. Nous avons constaté en 2019 une baisse des ventes de glyphosates et des produits les plus préoccupants d'un point de vue santé. Nous souhaitons que ces résultats soient confortés sur les années qui viennent. Puis, nous avons une hausse régulière des biocontrôles. Donc, des résultats à conforter. Si sur les antibiotiques, c'est bon, puisque nous sommes à -37 % sur 2012 – 2016, contre un objectif de 25 %, sur le bio au niveau national, nous sommes à 8,5 % en 2019. Nous nous étions fixé un objectif à 15 % en 2022. Il y a 5 400 exploitations certifiées, surtout en viticulture. Puis des approches collectives qui se développent à travers les GIEE, puisqu'il y a 620 groupes reconnus en 2020 et en Bourgogne – Franche-Comté, il y en a 60.

L'enjeu principal est de passer à l'échelle, c'est le changement d'échelle. C'est de faire en sorte que ces pratiques qui sont le fait de quelques agriculteurs tout de même, parce que nous sommes sur un nombre limité, passent à l'échelle et d'amplifier l'ensemble de ces actions à travers la réduction des pesticides et de viser 30 000 exploitations qui seraient un peu des moteurs de cette action. Dans le cadre de la PAC 2014 – 2020, cela a été la création des MAEC systèmes. À ce jour, entre aides MAEC, donc mesures agroenvironnementales et climatiques, et la bio, c'est 500 millions d'euros par an au niveau de la PAC. Deuxième pilier. C'est de développer tout ce qui est formation, conseil, diffusion et des expériences dans le cadre d'une capitalisation à travers de travaux conduits par les GIEE. C'est aussi développer un certain nombre de travaux de multiacteurs au sein des partenariats européens pour l'innovation, dans le cadre du réseau rural ou de la PAC. Puis, c'est aussi, à travers des enjeux territoriaux, sur des zones à enjeux, en assurant des paiements des services environnementaux aux agriculteurs ou dans le cadre de projets alimentaires territoriaux, qui peuvent être des leviers pour inciter à de bonnes pratiques.

Quelques questions clés.

- C'est des prises de risques dans le changement de système pour les agriculteurs.
- Quelles formations, quels conseils, quel accompagnement ?
- Quelle est la durée de transition possible ?
- Est-ce que cela relève de décisions nationales ou européennes ? Puisqu'au niveau des 27 pays de l'Union européenne, tous les pays ne sont pas au même niveau. La France est sans doute l'un des pays les plus avancés dans un certain nombre de domaines.
- Comment renforce-t-on la rémunération des services rendus ?

Si nous reprenons pour voir comment nous passons de la PAC actuelle à la PAC de demain, sur la PAC actuelle il y avait plusieurs dispositifs qui incitaient les agriculteurs sur des pratiques plus environnementales. Tout d'abord, il y avait le verdissement à travers les paiements verts, avec trois conditions du verdissement. Ces paiements verts représentaient jusqu'à 30 % des paiements de base. Il y avait la diversité de l'assolement, le maintien des prairies permanentes, et avoir des surfaces d'intérêt écologique sur 5 % des terres arables, surfaces qui pouvaient être soit des cultures productives, soit des surfaces non productives, ou des éléments remarquables du type haie, par exemple.

L'autre élément pour encourager les agriculteurs sur des pratiques plus environnementales, c'est à travers la conditionnalité des aides. La conditionnalité des aides est que les agriculteurs doivent respecter un certain nombre de règles pour bénéficier de ces aides, qui sont liées soit à la surface,

soit à la tête de bétail, soit sur des paiements découplés ou couplés, mais sur un grand nombre d'aides. Et cette conditionnalité se traduit par le respect d'un certain nombre d'exigences sur des dispositions réglementaires relatives à l'environnement, au sanitaire, au bien-être, puis à ce que l'on appelle de bonnes conditions agricoles et environnementales liées à la gestion de l'eau, liées au bien-être animal. Ce sera détaillé juste après. Et si l'une des règles n'est pas respectée, il y a une réduction de l'aide qui peut aller jusqu'à 3 %, voire plus, jusqu'à 5 %. C'est 7 BCAE que doivent respecter les agriculteurs, entre des bandes tampons le long des cours d'eau, jusqu'à des maintiens de particularités topographiques.

Le troisième pilier pour encourager les agriculteurs à plus de pratiques agroenvironnementales ou agroécologiques, c'est des mesures d'aide, soit ce que l'on appelle des MAEC systèmes, donc des mesures sur le système d'exploitation. Il en existe trois principales : grande culture, polyculture et élevage. Puis, vous avez des mesures spécifiques liées à des enjeux, des mesures de retard de fauche, des mesures de fauche tardive, absence de fertilisation, etc.

Aujourd'hui, c'est l'ensemble de ces dispositifs, avec la bio – j'en ai peu parlé – qui portent sur la conversion. C'est 500 millions d'euros par an, dont 250 millions au titre des MAEC et 250 millions au titre de la bio.

Je laisse la parole à Fabienne sur la deuxième partie qui est sur le PSN, plan stratégique national, dans le cadre de la nouvelle PAC.

Mme Fabienne CLERC-LAPRÉE, DRAAF Bourgogne – Franche-Comté

Bonjour à tous. Il me revient le rôle de vous décrire un peu les objectifs qui sont à poursuivre pour la nouvelle PAC, puisque Bruno vous a présenté la PAC actuelle et que la nouvelle PAC rentre en ligne de compte à partir de 2021 en principe. Mais nous avons deux années de transition, c'est-à-dire que l'ancienne PAC va durer encore deux ans et la nouvelle PAC se mettra en place à partir de 2023.

La nouvelle PAC est construite à partir des apports des différents États. Ces apports sont ce qui s'appelle le plan stratégique national (PSN). C'est pour cela que nous sommes ici ce soir, par rapport à ce plan stratégique national. Tous les États vont préparer ce PSN et le remettre à la Commission au mois d'avril 2021. Cette présentation a pour objectif de vous décrire, entre autres, les deux objectifs qui sont à poursuivre dans ce PSN. Il y a trois grands objectifs, les trois grandes bulles, qui sont :

- Favoriser une agriculture intelligente et résiliente
- Renforcer les actions favorables à l'environnement
- Et renforcer le tissu socio-économique.

Ce sont les trois grands axes du PSN. Ces axes se déclinent ensuite en 9 objectifs transversaux qui sont :

- Assurer un revenu juste
- Renforcer la compétitivité
- Rééquilibrer les rapports de force dans la chaîne de valeur

Je ne sais pas si vous voyez bien. Je pense que vous aurez les documents après.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Sur la table, vous avez une petite pochette, tablette. Vous avez le dossier du maître d'ouvrage dedans, celui qui a été préparé par le ministère, et qui indique bien les 9 objectifs, les 10 en réalité, qui sont d'ailleurs égaux pour tous les pays membres. Après, chaque pays doit les hiérarchiser comme il l'entend, mais dans le cadre tout de même de ces objectifs qui s'imposent à tous les pays membres.

Mme Fabienne CLERC-LAPRÉE, DRAAF Bourgogne – Franche-Comté

- Lutter contre le changement climatique
- Gérer durablement les ressources
- Protéger la biodiversité et les paysages
- Attirer les jeunes agriculteurs
- Redynamiser les espaces ruraux

- Répondre aux attentes sociétales sur l'alimentation, la santé et le bien-être animal.

Tout cela avec un objectif plus transverse encore, qui est :

- Encourager la modernisation, accompagner la transition numérique et partager le savoir et l'innovation.

Cette nouvelle PAC s'inscrit aussi dans deux autres stratégies qui sont le pacte vert de l'Union européenne, qui a deux stratégies différentes, qui s'appellent : de la ferme à la table, pour le premier (vous verrez aussi F2F) et une deuxième stratégie qui s'appelle biodiversité.

La PAC et les deux stratégies doivent trouver des dénominateurs communs pour arriver à converger vers quelque chose qui sera la nouvelle PAC.

Juste pour vous dire aussi que le cadre financier pluriannuel de la PAC a été issu d'un accord du 21 juillet. Et budgétairement, nous avons aujourd'hui pour la France une PAC stable. Ceci est pour l'aspect budgétaire. En ce qui concerne le pacte vert dont nous venons de parler, les deux grands objectifs dont ferme à la table ou ferme à la fourchette, et la stratégie biodiversité, nous aurons donc des objectifs chiffrés à poursuivre. Ce qui veut dire que nous avons une PAC et des objectifs du pacte vert qui sont liés à des indicateurs que nous devrions atteindre d'ici 2030.

Vous voyez là la liste des objectifs à poursuivre. Nous sommes bien dans une PAC d'objectifs et pas dans une PAC de moyens.

Les objectifs pour la stratégie ferme à la table sont :

- Réduire le risque d'utilisation des phyto, dont les plus dangereux de 50 %
- Réduire les pertes de nutriment d'au moins 50 %
- L'utilisation de fertilisants baisse d'au moins 20 %
- Réduire les ventes d'antibiotiques de 50 %
- Atteindre au moins 25 % de la SAU (surface agricole utile) de l'Union européenne en bio

Les objectifs pour la stratégie biodiversité sont :

- Protéger au moins 30 % de la surface terrestre et maritime de l'UE, dont un tiers sous protection stricte
- Consacrer au moins 10 % de la surface agricole à des particularités topographiques à haute diversité biologique.

Ce que je vous ai dit tout à l'heure, c'est qu'en fait entre ces deux stratégies du pacte vert et la PAC, il va s'agir de trouver des dénominateurs communs et des indicateurs communs.

Nous avons donc bien une PAC qui a des objectifs agroécologiques comme vous venez de le voir, qui vont se décliner ensuite dans les aides qui seront portées aux agriculteurs. Vous avez vu tout à l'heure qu'il y avait des aides qui s'appelaient MAEC (les mesures agroenvironnementales) et des aides qui concernent l'agriculture biologique, soit la conversion, soit le maintien. Et nous avons en ce moment ce que nous appelons le paiement vert et la conditionnalité. Bruno a déjà parlé du paiement vert. Et la conditionnalité, vous avez compris que c'était les conditions à mettre en place pour que tout cela fonctionne. Dans la nouvelle PAC, cette conditionnalité sera renforcée, c'est-à-dire que les conditions pour mettre en place le paiement vert vont rentrer dans la conditionnalité. C'est ce qui créera la conditionnalité renforcée. Et parallèlement, nous aurons la mise en place d'un *eco-scheme* – je ne me rappelle plus du nom français – qui permettra de rémunérer les agriculteurs par rapport aux mesures agroenvironnementales qu'ils mettront en place. Nous rémunérerons des services rendus sur le premier pilier. Alors que les MAEC étaient sur le deuxième pilier. Peut-être que premier pilier, deuxième pilier parle à certains.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Si vous pouvez conclure, peut-être. Présenter la *slide* des piliers rapidement.

Mme Fabienne CLERC-LAPRÉE, DRAAF Bourgogne – Franche-Comté

Voilà les deux piliers. Vous avez le premier pilier qui est plutôt les aides qui étaient à la base les aides directes et les aides couplées. Et le deuxième pilier est plutôt, lui, lié au FEADER, c'est-à-dire au plan de développement rural, mis en place dans les régions.

Vous voyez les nouveautés – c'est ce que nous disions tout à l'heure – les *eco-scheme* ou éco-régimes et aussi des aides sectorielles qui seront plus importantes dans la nouvelle PAC qu'elles l'étaient dans la dernière PAC, c'est-à-dire la dernière programmation.

Très peu de mesures changent. Nous avons juste des changements sur l'environnement, comme vous avez pu le voir tout à l'heure, sur ces deux domaines-là.

Voilà les grandes ambitions de la France. La PAC qui reste commune et forte, accompagner la transformation des filières, porter une ambition environnementale – c'est bien le thème de ce soir –, protéger contre les risques climatiques, sanitaires, économiques, assurer le renouvellement des générations, la vitalité des zones rurales et qu'elle soit simple et compréhensible. C'est pour cela que l'exercice est là ce soir. Je vous remercie.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Est-ce que je peux vous demander simplement de vous présenter aux participants, parce que vous ne l'avez pas fait. Juste votre nom et votre fonction.

Mme Fabienne CLERC-LAPRÉE, DRAAF Bourgogne – Franche-Comté

Fabienne CLERC-LAPRÉE, je travaille à la DRAAF au service régional de l'économie agricole.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Nous allons prendre une série de questions sur l'explication un peu technique de tout cela. Et avant, Ilaria voulait ajouter un mot.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Oui, je voulais juste préciser deux choses. La première est que cette réunion, comme toutes les réunions dans le cadre du débat, est audio-enregistrée. L'enregistrement permettra d'établir un *verbatim*, c'est-à-dire mot pour mot ce qui est dit dans la réunion, et qui sera en ligne sur le site du débat dans la semaine qui suit. C'est important aussi pour une question de transparence, car lorsque nous reporterons les propositions dans le compte-rendu, n'importe qui pourra vérifier que nous reprenons fidèlement ce qui est dit exactement, ce qui est prononcé. Dans une réunion publique, c'est très important. Et ce soir, un journaliste a demandé à être là, pour observer un débat. C'est une journaliste de France Culture, Laure CHOJIN, qui est là pour observer comment se passe un débat public sur ce sujet. Je pense qu'il était juste de vous en informer. Et là, nous pouvons ouvrir la session de questions / réponses sur la présentation que vous venez de voir.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Vous avez compris que tout cela est aussi pour nourrir votre réflexion, pour que vous puissiez ensuite, au sein de chaque table, faire des propositions très concrètes, donner des idées très précises. Nous avons des hôtes qui vont circuler avec un micro. Elles ne vous donnent pas le micro pour des raisons de COVID. Et il sera chaque fois désinfecté tout de même. Qui souhaite poser une question aux services de la DRAAF ? Des questions, s'il vous plaît, de précisions techniques ou de compréhension sur les différentes mesures qui ont été exposées. Monsieur, ici à droite. Et ensuite, je crois qu'une main s'est levée au fond. Merci de donner votre identité, si vous voulez bien vous présenter, quand vous parlez.

M. Karim HAOUARA

Je m'appelle Karim. Je ne suis pas agriculteur, mais j'avais une question à poser. Dans les tableaux qui nous ont été présentés, nous avons vu plusieurs fois qu'en fait vous affichez l'ambition de combattre le réchauffement climatique. Mais il n'y a pas de précisions données. Il est juste écrit « combattre le réchauffement climatique ». Cela me paraît être une question assez complexe, assez épineuse. Et en fait, derrière vous nous dites : « Nous allons réduire les antibiotiques, nous allons réduire le glyphosate, des choses comme cela. » On en pense ce que l'on en veut. Mais cela ne combat pas le réchauffement climatique. Et je voulais savoir si vous avez volontairement fait fi des mesures de la PAC qui permettent de combattre cela ou s'il n'y a juste rien.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci, c'est très clair. Pouvez-vous éclairer sur les mesures précises de la PAC actuelle toujours, qui s'adressent à cette question-là ?

M. Bruno DEROUAND, Directeur-adjoint DRAAF Bourgogne – Franche-Comté

Je m'appuierai peut-être aussi sur quelques collègues qui sont dans la salle, qui travaillent à la Direction départementale des territoires. Les mesures telles que nous vous les avons présentées ont plutôt une orientation environnementale. Sur le changement climatique, c'est plutôt un travail de longue haleine à la fois en termes d'évolution des pratiques des agriculteurs, changement d'assolement. Un assolement qui était peu diversifié et un assolement qui est diversifié, par exemple, permet de mieux résister aux changements climatiques et aux effets sécheresse. Je prends cet exemple-là. À travers le paiement vert, si je prends cet exemple, mais l'orientation était avant tout environnementale, nous pouvons dire aussi qu'il a un effet quelque part sur une meilleure résilience des exploitations au changement climatique en permettant une diversification des cultures, en permettant de bénéficier des effets d'une rotation. Puis, il y a tout de même aussi, pas forcément sur la PAC, mais sur d'autres programmes européens, un certain nombre de financements d'axes de recherche. Je vais parler de l'INRAE, qui travaille énormément sur l'évolution des pratiques des agriculteurs. Tout cela concourt à essayer d'être plus résilient vis-à-vis du changement climatique. Ce n'est pas forcément une aide particulière, c'est un ensemble d'actions. Et le portage financier aujourd'hui, tel qu'il est fait, à travers les MAEC, à travers différents outils, permet cette meilleure résilience des systèmes de production vis-à-vis du changement climatique.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Madame, qui est juste là, s'il vous plaît.

Mme Cécile MURET

Cécile MURET, paysanne à une trentaine de kilomètres d'ici, en production de légumes. Dans la description que vous avez faite de la PAC actuelle, si tant est que tout le monde ait compris la complexité, vous parlez de deux parties. Dans le jargon, nous disons premier et deuxième pilier, mais il me semble, sauf erreur de ma part, que vous n'avez pas annoncé la répartition entre ce qui concerne la production et l'encouragement à des pratiques plus durables et le reste de la PAC.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Donc, répartition entre les deux piliers et répartition à l'intérieur des mesures environnementales par rapport aux autres.

M. Bruno DEROUAND, Directeur-adjoint DRAAF Bourgogne – Franche-Comté

De mémoire, la PAC, c'est environ 9 milliards par an. C'est 7 milliards sur le premier pilier, donc les aides au revenu, c'est 2 milliards sur le deuxième pilier, c'est 500 millions sur MAEC et bio.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Monsieur devant, s'il vous plaît.

M. Dominique CHALUMEAUX

Bonsoir à tous. Dominique CHALUMEAUX, je suis agriculteur et je suis aussi vice-président du Conseil départemental du Jura que je représente ce soir. J'avais une question un peu technique. Vous avez parlé d'un objectif de protéger 30 % de la SAU. Qu'est-ce qu'il y a derrière ce terme de « protéger » ? Qu'est-ce que cela sous-entend en termes de mesures ? Merci.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup.

Mme Fabienne CLERC-LAPRÉE, DRAAF Bourgogne – Franche-Comté

Je pense qu'il faudrait que nous regardions ensemble un peu plus précisément les 30 %. Et je vous propose de vous en parler tout à l'heure, pour que nous regardions et que je ne fasse pas d'erreur dans les termes que je vais utiliser. Et je vous réponds tout à l'heure.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de questions ? D'abord, au fond, s'il vous plaît. Et ensuite, devant.

M. Pascal BLAIN

Bonsoir. Pascale BLAIN, je suis représentant d'associations de protection de la nature. Nous venons d'entendre que le premier pilier réserve 7 milliards sur les 9 milliards de la PAC. Et j'ai cru entendre qu'il s'agissait d'aides directes, essentiellement servies en fonction des surfaces ou des volumes

produits. Est-ce que la nouvelle PAC intègre le besoin de retrouver une population agricole plus importante, une démographie agricole plus importante ? Ou est-ce qu'au contraire elle entérine la disparition des agriculteurs, leur concentration ? Vous êtes ici venus jusqu'à Poligny. Nous connaissons l'impact de l'intensification des activités sur le territoire. Nous avons aujourd'hui dépassé la capacité des sols et des rivières à épurer les effluents du monde agricole en particulier, et pas seulement, mais essentiellement du monde agricole. Et malgré tous les efforts faits, en particulier par l'AOC Comté pour adapter leurs pratiques et adapter en direction de meilleures pratiques, le constat est là. Aujourd'hui, le curseur est allé trop loin et nous avons globalement plus d'effluents que les milieux ne sont en capacité d'absorber. Est-ce que la PAC pourra nous aider à accompagner ces agriculteurs pour désintensifier leurs pratiques et donc, peut-être, espérer sauver nos rivières ?

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Est-ce que vous pouvez répondre sur ce point ? Donc, ce que vous questionnez, ce sont les orientations de la nouvelle PAC, notamment en termes de démographie agricole.

M. Bruno DEROUAND, Directeur-adjoint DRAAF Bourgogne – Franche-Comté

Comme vous pouvez le voir sur ce document, il y a deux types d'intervention. Dans le cadre du premier pilier, il y a des aides complémentaires au revenu pour les jeunes agriculteurs, un complément d'aide directe qui leur est accordé s'ils sont jeunes agriculteurs. Puis, le maintien de dispositifs existants à ce jour, que sont les aides à l'installation, dotations aux jeunes agriculteurs. Il y a bien un encouragement côté PAC à favoriser le renouvellement des générations. Vous avez vu que c'était l'un des objectifs qui étaient fixés par la PAC, objectif qui existe depuis fort longtemps. Et nous sommes dans une région, et particulièrement dans le Jura, où la dynamique d'installation est forte.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Monsieur, devant, s'il vous plaît. Toujours pareil, des questions sur les mesures qui vous ont été présentées et éventuellement sur les perspectives, comme nous venons de le faire, de la nouvelle PAC. Allez-y, je vous en prie.

M. Philippe MONNET

Philippe MONNET, agriculteur dans le Doubs, et vice-président de la FRSEA Bourgogne – Franche-Comté. Sur les lignes de proposition de la France à l'Union européenne, à aucun moment on n'évoque les notions de viabilité et vivabilité des exploitants agricoles. Est-ce que le gouvernement français défend ce sujet-là ? Pour moi, cela devrait apparaître.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Je vais vous laisser répondre bien entendu. Je pense que beaucoup de personnes ont des propositions à faire, c'est intéressant. Nous allons le faire juste après, dans le travail que vous ferez chacun sur les tables. Vous pourrez notamment faire des propositions très concrètes, sur ce que vous venez de dire, Monsieur.

M. Bruno DEROUAND, Directeur-adjoint DRAAF Bourgogne – Franche-Comté

Première réponse possible, là, nous avons mis en exergue par rapport au débat d'aujourd'hui des principes forts défendus par la France. Quand nous parlons de vitalité de zone rurale, s'il n'y a pas de revenus, il n'y a pas de vitalité, en quelque sorte. À mon avis, c'est une orientation transversale, dont il faudra peut-être, au niveau du débat, comme cela a été indiqué, en faire un axe fort. Mais je pense que c'est déjà un principe de base, qui n'a peut-être pas été rappelé là, mais c'est un principe de base où le revenu et le partage de la valeur sont un élément essentiel dans la mise en œuvre de la politique.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Ici. Est-ce qu'il y a encore une dernière question après ? Monsieur, et nous arrêterons là.

Mme Véronique GUISLAIN

Véronique GUISLAIN, Terre de lien. Moi, j'ai une question sur le foncier, une question de bétail parce que je vous avoue être un peu dépassée par toutes ces considérations techniques. Je voudrais savoir quelle est l'incidence de la surface foncière par rapport à ces aides aux revenus. Est-ce que l'on module les aides en fonction de la production et aussi des surfaces ? Ou est-ce que, plus l'on a

une grande surface, et plus l'on a d'aides au revenu ? Je voudrais savoir un peu comment cela se passe. Merci.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Nous allons peut-être revenir sur la *slide* des piliers. Donc, les aides, et dans quelles proportions, sont-elles liées ou non à la question de la surface ?

M. Bruno DEROUAND, Directeur-adjoint DRAAF Bourgogne – Franche-Comté

Là, c'est une question très technique. Je peux répondre dans un premier temps. Jusqu'aux 52 premiers hectares... Je te laisse répondre, Fabienne.

Mme Fabienne CLERC-LAPRÉE, DRAAF Bourgogne – Franche-Comté

Nous avons bien une modulation pour les plus petites exploitations qui existent, et qui est donc supérieure aux exploitations plus grandes. C'est pour les 52 premiers hectares. L'ICHN après, aussi. Et il y a un certain nombre de mesures qui aident les plus petites exploitations.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Quand vous parlez avec un acronyme, il faut chaque fois redire son sens, s'il vous plaît. ICHN ?

Mme Fabienne CLERC-LAPRÉE, DRAAF Bourgogne – Franche-Comté

C'est indemnité compensatoire de handicaps naturels.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Il y a une dernière question au milieu de la salle. Monsieur, là-bas, s'il vous plaît. Et après, nous passerons au travail et aux propositions plus concrètes. Nous vous proposerons une méthode de travail. Monsieur ?

M. Pierre-Emmanuel FOREST

Bonsoir. Pierre-Emmanuel FOREST, paysan à Sainte-Agnès près de Lons-le-Saunier. Je suis secrétaire de l'ODG volaille de Bresse et la Fédération des viandes d'appellation d'origine protégée. Dans ce que vous avez présenté, il y a un objectif de 25 % des surfaces en bio, avec les aides afférentes. Est-ce bio au sens strict ou au sens global, c'est-à-dire les autres visions des pratiques agroécologiques ? C'est-à-dire pour le système franco-français, ce serait par exemple la HVE 3. Est-ce que nous nous en tenons strictement à une vision des choses qui est l'agriculture biologique ? Ou est-ce que nous élargissons à des concepts différents, mais qui agissent aussi sur le plan environnemental, comme la HVE (Haute valeur environnementale) ou l'agriculture écologiquement intensive, par exemple ?

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Je crois qu'il y avait une diapositive là-dessus.

M. Bruno DEROUAND, Directeur-adjoint DRAAF Bourgogne – Franche-Comté

Oui. Les 25 % correspondent à des surfaces qui respectent le cahier des charges bio. C'est bien du bio à 100 %, suivant le cahier des charges tel qu'il est validé au niveau européen.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Et bien sûr, un objectif aussi en HVE ? Vous l'aviez dit aussi.

M. Bruno DEROUAND, Directeur-adjoint DRAAF Bourgogne – Franche-Comté

Oui, il y a un objectif en HVE. Nous vous l'avons indiqué. C'est 50 000 exploitations en HVE 3, d'ici 2030.

Intervention hors micro

M. Bruno DEROUAND, Directeur-adjoint DRAAF Bourgogne – Franche-Comté

Oui, les 50 000 HVE sont au niveau français, sur actuellement 400 000 exploitations.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Nous sentons que vous avez tous déjà des idées, des propositions, des pistes à proposer. Nous allons donc passer à ce temps de travail. Vous aurez après, dans tous les cas, sur la base de tout ce que vous allez produire, à nouveau un temps d'échange collectif. Je suis désolé pour

ceux qui n'ont pas pu prendre la parole maintenant. Mais je vous la redonnerai tout à l'heure, bien entendu, en réaction à tout ce qui aura été fait.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Et n'hésitez pas à nous dire s'il y a des réponses qui vous ont été apportées, mais qui n'étaient pas claires pour vous. Dans ce cas, les services de l'État répondront jusqu'à ce que ce soit clair pour vous. Et s'ils n'ont pas le temps aujourd'hui, nous prendrons le contact et le mail de la personne qui a posé la question, et le ministère devra répondre sous 15 jours. Nous veillerons à ce que vous ayez une réponse. L'objectif est que ce soit clair dans les réponses qu'ils vous apportent. Si quelques réponses apportées ne sont pas claires, merci donc de le signaler. Ou si vous considérez que la réponse ne vous permet pas d'avancer dans la réflexion aux tables.

Comme je le disais, nous allons passer au travail. Vous l'avez vu un peu par la présentation, des choses existent. Maintenant, un plan stratégique est en train d'être établi par la France, qui doit le déposer et le négocier, le défendre, auprès de la Commission européenne. Dans ce plan, il y aura une partie que nous appelons l'*eco-scheme*, dans laquelle il doit y avoir des mesures précises. Nous avons demandé à la DRAAF d'identifier les mesures qui existent déjà, parce qu'à vous, ce soir, nous demandons en revanche d'identifier d'autres mesures que vous souhaiteriez voir intégrées dans l'*eco-scheme* ou pas, ou les mesures qui, à votre avis, ne doivent plus exister, ou que nous devons renforcer, ou de nouvelles choses à proposer. Mais avant de se faire, il est important aussi que nous comprenions en quoi, pour vous, la transition agroécologique est une opportunité et en quoi elle est une contrainte. C'est-à-dire ne pas hésiter à nous dire, avec des exemples à l'appui : « En cela, c'est une réelle opportunité lorsque l'on me demande de faire ceci et cela. » Et en quoi, en revanche elle se révèle finalement une contrainte par rapport à ce qu'est la pratique un peu de terrain ?

20 minutes, nous allons distribuer des feuilles. La première fois, vous répondez à cette première question. Au bout de 20 minutes, nous prenons la feuille et rentrons tout dans notre ordinateur, nous le projeterons à la fin pour avoir un débat en échange. Ensuite, c'est le cœur de la soirée. Nous vous demandons à chaque table d'identifier trois mesures, avec trois exemples précis, des mesures de réglementation en faveur de la transition écologique, qui peuvent dans la pratique se révéler contraignantes.

Peux-tu mettre la deuxième question, s'il te plaît ? Cela, ce sont les trois nouvelles mesures qui pourraient être mises en place pour mieux accompagner les acteurs de la transition agroécologique. Et nous vous demandons aussi, pour chaque mesure, d'identifier les conditions de faisabilité, le niveau de difficulté de mise en œuvre, les obstacles potentiels, qui devrait la porter à votre sens, ou comment elle pourrait être financée, etc.

Si la plupart d'entre vous sont des agriculteurs ou des agricultrices ce soir, d'autres connaissent bien peut-être les questions liées à l'environnement, certains de vous ont un certain niveau de connaissance des interstices de la PAC. Je suis sûre qu'il y a des propositions très précises déjà que vous avez en tête. C'est le moment de les porter. Vous êtes assis de manière très aléatoire aux tables, j'imagine. Donc, n'hésitez pas, si vous souhaitez vous mélanger davantage, vous êtes libres de le faire. Je pense que vous connaissez les règles du débat : on s'écoute et on échange.

Nous vous demandons d'identifier un rapporteur de la table, parce qu'à la fin chaque table doit présenter en plénière les trois propositions. Pourquoi ne vous demandons-nous pas juste une proposition ? Parce qu'il peut se trouver que la table à côté a pensé la même chose, alors c'est mieux d'enrichir un peu. Nous aurons peut-être des idées différentes. Nous ne vous demandons pas d'en avoir 15, parce que l'intérêt est aussi que vous débattiez entre vous et qu'à un moment donné vous vous mettiez d'accord sur les trois. Sachant que si votre table en a identifié quatre, parce que vous n'arrivez pas à en sortir une sur laquelle vous n'étiez pas d'accord, nous la mettrons tout de même dans le compte-rendu à la fin. Mais nous vous demandons trois propositions précises.

Est-ce clair ? Cela vous permettra déjà d'avoir un débat par table, et tout cela sera présenté par chaque table en plénière, pour un débat que nous aurons ensuite. Et la DRAAF réagira en direct sur la faisabilité de certaines mesures.

Je le répète encore, ces mesures seront contenues dans le compte-rendu et devront faire l'objet d'une réponse de la part du ministère.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Un dernier point. Vous êtes autonomes. Il se peut que cela fasse beaucoup de bruit dans quelques secondes. Là, il y a un silence parfait, mais je vous assure que dans deux minutes, ce ne sera plus le

cas. Nous sommes désolés, mais les contraintes COVID nous obligent à ce que vous restiez à votre table avec le masque. Vous ne pouvez pas vous lever. Et il faut évidemment parler à la bonne hauteur. Et s'il vous plaît, la règle est toute simple, pour que la table à côté ne soit pas gênée : quand une personne parle, les autres l'écoutent. Cela paraît idiot et simple, mais il faut vraiment respecter cette règle, de sorte que le niveau sonore n'explode pas dans quelques instances. Ce sont les conditions pour que vous puissiez travailler correctement.

Deuxième chose. Mme CLERC-LAPRÉE, M. DEROUAND sont présents aussi éventuellement pour répondre à des questions techniques que vous vous posez sur une table. Et de la même façon, Ilaria et moi-même sommes présents, peut-être pour éclaircir la consigne ou si, à un moment donné, vous sentez que vous perdez un peu pied, que vous ne savez plus très bien dans quelle direction vous allez, nous pouvons aussi venir vous donner un petit coup de main.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Vous noterez qu'il y a des *paperboards* à côté des tables. Si quelqu'un de vous, pour mieux se faire comprendre de l'autre, en a besoin, car vous maniez tout de même un sujet très particulier, très inscrit spatialement avec la terre, si vous avez besoin de faire un dessin pour expliquer un mécanisme entre vous, pour mieux vous expliquer, vous avez un *paperboard* sur lequel vous pouvez aussi vous appuyer pour prendre des notes, etc.

Premières 20 minutes, c'est la première feuille. Nous passerons la prendre pour tout mettre dans l'ordinateur et vous le montrer. Et les deuxièmes 30 minutes sur les trois mesures. C'est parti.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Bon travail.

Premier atelier

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Excusez-moi juste une seconde. Autour des tables, il y avait aussi des questions sur la consigne. Je répète la consigne pour que ce soit clair. Il y a des choses qui existent déjà. Vous pouvez proposer des choses supplémentaires, mais la proposition peut aussi consister à dire que vous ne voulez plus de certaines choses. Soit supprimer des mesures, soit en proposer d'autres qui remplacent les existantes, ou d'autres qui se rajoutent. Donc trois types de choses. C'est à vous de voir selon le positionnement que vous portez. Nous, nous vous demandons trois propositions à établir au sein de la table. Est-ce plus clair comme cela ? OK.

Suite du premier atelier

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Je vous demande maintenant de bien vouloir transmettre la première feuille aux hôtesse qui passent dans la salle. Il faut terminer. Merci de poser le stylo sur ces feuilles, pour que nous puissions passer à la deuxième phase, s'il vous plaît. Ce n'est pas grave si tout n'est pas écrit, ce n'est pas dramatique.

Je vois qu'il y a des tables qui terminent. Merci de terminer cela et de le passer à l'hôtesse.

Je vous demande, s'il vous plaît, un tout petit instant de silence. S'il vous plaît. Faites une pause dans votre discussion. Je redonne très simplement la consigne, surtout du temps. Vous avez déjà échangé entre vous. Bravo déjà à ceux qui ont réussi à écrire quelque chose, parce qu'en 20 minutes, se mettre d'accord est difficile. Maintenant que nous savons que vous en êtes capables, nous vous demandons à nouveau un temps de travail. C'est 30 minutes maintenant. Là, vous étiez sur la première phase, un peu sur le constat, où nous en sommes aujourd'hui, comment nous voyons ces mesures de transition agroécologique, ce qu'elles sont. Maintenant que vous avez fait ce point, l'idée est bien de faire trois propositions et de vous mettre d'accord sur ces trois propositions. Nous l'avons déjà dit, ce ne sont pas forcément des choses nouvelles, ce n'est pas pour ajouter à la complexité de la PAC. C'est bien pour prendre position et faire des propositions claires, soit pour de nouvelles mesures, soit pour modifier les mesures existantes, soit pour supprimer des mesures. Vous avez 30 minutes, et je vous demande surtout, avant, de désigner maintenant un rapporteur de votre table, puisqu'à l'issue de ces 30 minutes, sur chaque table, une personne prendra la parole et nous donnera oralement les trois propositions. Enfin, en face de chaque proposition sur la feuille, vous avez une case pour nous indiquer les conditions de faisabilité, ce qui permettra que cette proposition soit réaliste, soit efficace, qu'elle atteigne ses objectifs.

Top départ. Il est 20 h 00. À 20 h 30, nous espérons que vous aurez fini d'écrire vos trois propositions. Bon travail.

Deuxième atelier

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

S'il vous plait. Le travail par table est accompli. Il y a des tables qui ont déjà terminé, qui attendent. Si vous le voulez bien, nous allons passer à la présentation des différentes tables, par rapport à vos résultats. Nous vous laissons les dernières secondes et allons commencer par les tables qui ont terminé. Juste, pour que le débat ait lieu, il faut que vous écoutiez les propositions des autres. S'il vous plait.

Chaque table a un rapporteur ou un porte-parole qui va donner les propositions de la table. Pas tout le cheminement théorique que vous avez fait, toutes les discussions, mais juste les trois propositions que vous avez identifiées autour de la table.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Pendant ce temps va défiler à l'écran tout ce que vous avez produit avant, dans les 20 premières minutes. Cela peut continuer à nourrir la discussion après. Mais là, nous allons bien écouter les propositions.

M. Philippe MONNET, rapporteur table n°1

Propositions de mesure. La première mesure : aide aux filières de proximité dans le cadre d'une économie circulaire, protéine, herbe ou énergie renouvelable. Conditions de faisabilité : retour au producteur, contractualisation du producteur au consommateur, accompagnement à l'organisation de la production.

Deuxième proposition de mesure : régulation des marchés et du foncier pour assurer les transitions et l'installation de jeunes agriculteurs. Conditions de faisabilité : approche régionale, implication des acteurs locaux et cadre juridique adapté.

Troisième proposition de mesure : soutien au système herbagé, en tenant compte du changement climatique, notamment l'ICHN. Conditions de faisabilité : valoriser l'existant, maintenir les surfaces en herbe.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

OK, merci beaucoup. Nous récupérons les feuilles pour les retranscrire. Et toutes les propositions seront après sur le site internet. La table derrière ?

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Vous pouvez vraiment noter, enregistrer, écrire les propositions qui vous parlent. Tout à l'heure, à la fin de ce rapport, nous aurons encore 10 à 15 minutes pour discuter. Si vous voulez intervenir peut-être pour supporter une proposition ou insister sur un point, ce sera le moment. N'hésitez pas à repérer dans ce qui est dit les choses sur lesquelles vous voudriez ensuite réintervenir.

M. Christophe LÉGER, rapporteur table n°2

Première proposition de mesure : il nous semblait important, dans le cadre de la PAC, de travailler comme pour l'indemnité handicap montagne autour du plafonnement et de la dégressivité des aides, qui rejoint en fait la reconnaissance des actifs et qui redistribue davantage le budget. Les conditions de faisabilité, dans cette proposition-là, c'est une convergence des aides, l'objectif, pour davantage d'équité, et une reconnaissance des actifs. Il y a des moyens techniques que je n'aborde pas.

La deuxième série de propositions tourne autour de valoriser et primer les pratiques vertueuses. Dans la nouvelle PAC – avant, il y avait le verdissement – maintenant, il y a les *eco-scheme*, les éco-schémas. Et à notre avis, les éco-schémas doivent être travaillés pour valoriser la reconnaissance des engrais de ferme, donc des engrais organiques et qui, donc, sont des systèmes plus résilients par rapport à la consommation des engrais chimiques. C'est une des conditions de faisabilité qui a été abordée. Il y en a évidemment beaucoup d'autres. Mais nous nous disons qu'en responsabilité, il est de notre devoir de favoriser en tout cas les pratiques vertueuses d'un point de vue environnemental avec aussi un positionnement plus de culture de résultat que de culture de moyens, comme les prairies fleuries qui sont la reconnaissance de la biodiversité à l'intérieur des prairies, notamment les prairies naturelles.

La troisième série de propositions est de favoriser – cela a été abordé par la table précédente également – ce que nous appelons nous les filières locales. En termes d'alimentation, il y a le conso local. Et en termes de filières agricoles, nous nous disons que, bien évidemment, nos zones de montagne AOP ont des cahiers des charges. C'est d'une importance par rapport au non OGM et certains choix politiques qui ont été faits. Par contre, une forme de contractualisation entre la production végétale d'une zone du sud du bassin parisien jusqu'à la Méditerranée. Consommer des céréales locales sous forme de contractualisation et être accompagné par une surprime à ce titre-là pourrait davantage faire travailler ensemble les productions végétales et les productions animales, et répondre aux demandes sociétales du conso local.

Enfin, nous ne l'avons pas noté, mais nous en avons parlé : il y a également l'importance par rapport à l'évolution climatique et, par rapport à l'enjeu de l'environnement, l'importance de l'accompagnement à l'investissement, qu'il soit collectif ou qu'il soit individuel, pour structurer des filières résilientes, et permettre notamment aux jeunes agriculteurs d'accéder à la profession.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Nous allons prendre une table plutôt à droite maintenant.

Mme Loan JEROME, rapporteuse table n°3

Pour les Jurassiens qui connaissent les agriculteurs d'ici, vous allez rire, parce que ce n'était pas une mince affaire : j'avais tout de même le président de la Chambre et Guy MOTTET à ma table (*Rires*).

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Et alors ? C'est la beauté du débat (*Rires*).

Mme Loan JEROME, rapporteuse table n°3

Première proposition, pour la création et le maintien de l'emploi : plafonner les aides du premier pilier à l'actif ou avec une dégressivité par rapport aux hectares et aux têtes de bétail. La condition de faisabilité est qu'il faut vraiment que l'actif agricole qui touche les aides travaille effectivement sur l'exploitation agricole. Cela fait rire beaucoup de monde...

La deuxième proposition : la conditionnalité des aides doit être liée à une obligation de résultat. C'est-à-dire qu'il faut un contrat avec des mesures de départ et d'arrivée. Et si au bout de x années, par exemple la qualité de l'eau, la biodiversité, les haies ne présentent pas de résultats, qu'il y ait une dégressivité des aides, voire la suppression.

L'autre proposition est la reconnaissance des systèmes polyculture élevage existant, qui ont déjà de bonnes pratiques. Et en termes de conditions de faisabilité, c'est éviter qu'il y ait trop de spécialisation de la production.

J'avais une quatrième proposition. Est-ce que je peux, comme j'ai été rapide ?

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Allez-y.

Mme Loan JEROME, rapporteuse table n°3

Amener de nouvelles productions sur les territoires, c'est-à-dire par exemple du maraichage, de la foresterie, favoriser le développement de l'alimentation de proximité. Et pour cela, la condition de faisabilité est l'accès au foncier, l'accès à l'eau. Mais pour cela, il faut de l'eau de bonne qualité, donc des pratiques qui s'adaptent peut-être plus aux conditions pédoclimatiques et non le contraire. Mettre des haies, maintenir des prairies permanentes.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Nous prenons la table suivante.

Mme Catherine BAHL, rapporteuse table n°4

Nous avons eu du mal à trouver un consensus sur trois propositions. Nous avons donc deux propositions. Améliorer le soutien aux prairies permanentes et leur entretien. Et deuxième proposition, soutenir des projets collectifs de systèmes territoriaux qui renforcent et pérennisent l'autonomie des productions végétales et animales.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Nous allons au centre. La première table au centre ?

M. Hervé DELACROIX, rapporteur table n°5

Nous avons deux propositions également. La première : mettre en place des mécanismes dans l'amélioration et la répartition de la valeur ajoutée, en se basant sur l'exemple de la filière comté. Nous disions aides, mais entre parenthèses peut-être plus législatives ou structurelles, à l'organisation des filières en contractualisant. Et aussi favoriser les filières locales et les circuits courts, notamment sur le point logistique, parce que ce sont tout de même des points assez compliqués à mettre en place.

Ensuite, la deuxième proposition est un renforcement du deuxième pilier pour les aides agroécologiques et favoriser les investissements au collectif, parce que l'on optimise tout de même mieux. Conditions de faisabilité : mettre en place dans le deuxième pilier un contrat de transition agroécologique et alimentaire, réduire les pesticides, les intrants, allongement des rotations, maintien des prairies, des choses comme cela.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Nous allons peu au fond de la salle aussi.

Mme Lucienne RUFF, rapporteuse table n°6

Une première proposition serait de reconquérir la souveraineté alimentaire avec notamment des aides couplées aux productions sur lesquelles nous sommes déficitaires, c'est-à-dire les protéines, les fruits et légumes notamment. Au sujet du plan protéines, nous parlions de limiter les importations hors UE et inciter à l'autonomie protéique à l'échelle d'une région agricole, voire de l'exploitation quand le potentiel agronomique le permettrait. Et en conditions de faisabilité, ce serait de produire des protéines qui ne seraient pas plus chères pour l'agriculteur que de les importer, donc par des soutiens par l'aide couplée et des barrières tarifaires éventuelles.

Une seconde proposition est de soutenir les exploitations de ruminants dont le système fourrager est basé sur l'herbe. En conditions de faisabilité, de maintenir, voire renforcer les aides de type ICHN et éventuellement de recentrer l'ICHN sur les prairies, voire les prairies permanentes.

Enfin, la troisième mesure concerne l'incitation à l'emploi agricole. Avec comme déclinaison des aides PAC par nombre d'actifs éventuellement, mais à mettre en œuvre très progressivement, un peu comme la convergence des aides avec la dernière PAC, puisque les plans d'exploitation sont souvent faits à long terme ou à moyen terme, 5 – 10 ans, et avec une autre idée de supprimer le plafond d'âge des aides à l'installation pour inciter l'emploi agricole.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. C'est très précis. Tout au fond aussi.

Mme Jeanne VANDENBROUCQUE, rapporteuse table n°7

Nous avons deux propositions à soumettre. La première : remettre en place des prix plancher liés aux coûts de production des produits. Nous avons identifié deux freins, le premier lié à la concurrence internationale et le second à l'acceptation globale (citoyens, distributeurs, transformateurs) de payer un prix juste des produits.

Ensuite, la deuxième proposition : augmenter la visibilité et la communication sur les agriculteurs du territoire avec deux obstacles à lever. Le premier est le décloisonnement et la création de relations entre les filières. Et le second : articuler une nouvelle communication avec la communication existante.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. La table devant ou à côté ?

M. Pierre-Henry PAGNIER, rapporteur table n°8

En fait, nous avons 4 propositions. La première était de soutenir et renforcer la production de protéines locales, au travers de deux conditions : les aides couplées et la complémentarité avec les programmes opérationnels entre les filières, à la fois végétales et animales de manière à vraiment créer des filières qui puissent rémunérer les producteurs, de manière à ce qu'ils puissent en tirer un revenu décent.

La deuxième proposition concernait un paiement pour services environnementaux. Derrière cet élément, nous souhaitons permettre aux agriculteurs de pouvoir évoluer dans leur pratique, mais aussi que les politiques publiques rémunèrent les pratiques vertueuses.

La troisième proposition était une aide à l'investissement, notamment sur les bâtiments d'élevage pour inciter à des systèmes plus vertueux en matière de gestion d'effluents d'élevage, pour améliorer la valorisation à la fois technique, mais aussi économique des effluents d'élevage. Et une aide au suivi, un peu, et à l'innovation en matière de nouvelles techniques d'épandage.

Puis, la quatrième proposition était surtout un manque que nous voyions sur le plan stratégique, qui concernait vraiment le volet foncier à l'échelle européenne et nationale, sur l'importance finalement du foncier pour réussir le pari de l'évolution agroécologique.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Nous pouvons passer à la table devant.

M. Antoine JEUNET, rapporteur table n°9

Nous avons réussi à nous en tenir à trois propositions. Dans la première, nous voulions surtout intégrer dans le premier pilier une meilleure prise en compte des actifs dans le calcul des aides. En termes de faisabilité, cela passe par une majoration des premiers hectares, avec plus de paliers. Des aides forfaitaires pour les petites fermes. Et des aides à l'actif pour tous.

Dans la deuxième proposition, nous avons pensé à un rééquilibrage des aides du premier pilier afin d'affecter des sommes aux aides MAEC et bio. Et pour l'aspect faisabilité, cela passe par un transfert du premier pilier vers le deuxième pilier qui a été beaucoup abordé, j'ai l'impression, par un plafonnement des aides du premier pilier.

Enfin, la dernière proposition : sortir de cette binarité entre bio et conventionnel, avec une véritable reconnaissance des formes différentes d'agroécologie. Et cela passe par des labels comme le label extenso en Suisse, où l'on a des paliers un peu plus intermédiaires entre le bio et le conventionnel.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. La table devant.

Mme Isabelle BAILLY, rapporteuse table n°10

Nous avons trois propositions. L'assurance récolte, qu'elle soit plus étendue, qu'elle fonctionne mieux, qu'elle aille vers une assurance au revenu.

En deuxième proposition, un appui à l'expérimentation, afin que chaque agriculteur soit acteur des changements à apporter à ses techniques. En conditions de faisabilité, nous avons mis la prime de risque.

Et en dernière proposition, appui à la formation de façon à permettre aux agriculteurs de maintenir leurs compétences et les développer. Cela permettrait aussi d'apporter un regard extérieur sur la ferme. Et quelquefois, c'est une aide précieuse. Et en conditions de faisabilité, reconnaissance des ressources humaines par le salariat ou le remplacement.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. La table devant, à côté.

Mme Atal MOTTET BOUSCH, rapporteuse table n°11

Dans mon groupe, il y avait une jeune femme, qui n'est pas du tout du milieu agricole, qui nous a dit tout de suite : « Il y a urgence, il faut aller plus vite ».

La première proposition était une meilleure répartition – nous l'avons déjà entendu plusieurs fois – des aides entre les deux piliers pour favoriser la transition agroécologique pour que tout le monde ait accès à une nourriture de qualité. Et la condition de faisabilité est une aide à l'actif et non à la surface.

Notre deuxième proposition est d'inciter à la formation des agriculteurs et au changement des systèmes de production, en « conditionnalisant » les aides, mais aussi éduquer et informer les consommateurs, si nous voulons que les surfaces d'agriculture bio, entre autres, augmentent. Parce que nous pouvons bien fixer un objectif de 25 %, s'il n'est pas atteint, cela ne sert pas à grand-chose. Et la troisième proposition est de favoriser l'accès au foncier en soutenant davantage les premiers

hectares et en instituant un plafond au-delà duquel il n'y a plus de soutien. Et la condition est aussi le maintien d'une vie rurale.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Nous avons la table devant, puis nous irons à nouveau de l'autre côté.

M. Alain MAIRE AMIOT, rapporteur table n°12

Bonjour. Nous avons essayé de nous cantonner vraiment sur la question de la transition agroécologique. Nous vous proposons trois propositions. Une assez générale, qui est – et cela a été assez unanime – favoriser la polyculture et l'élevage, qui permet l'autonomie (autonomie alimentaire, dans les réductions d'intrants, préservation des sols, biodiversité) à l'échelle de plusieurs exploitations, notamment avec une certaine proximité. Il n'est pas question de faire des kilomètres, l'important était d'avoir une proximité. Nous avons cité 20 à 40 kilomètres. Les conditions de réussite sont effectivement de réorienter des aides vraiment spécifiques à ce type de système. Soit des aides spécifiques, soit éventuellement sur la partie ICHN. Pour cela aussi, les conditions de faisabilité sont que nous ayons des filières adaptées. Il est bien évident que, si dans des régions nous voulons réimplanter ce type de système, il va falloir retrouver des filières ou les organiser pour qu'elles répondent à la production de ces exploitations. Aussi, sur la partie conseil, à partir du moment où vous modifiez les systèmes des exploitations, il y a un besoin d'accompagnement relativement important et une communication avec pas mal de recherche et de développement par rapport à ces pratiques. Nous avons cité quelques exemples. Par exemple, au niveau des aides systèmes, c'est d'avoir des équivalences, 4 hectares d'herbe avec 1 hectare de céréales.

La deuxième proposition est très spécifique. Nous considérons que, pour accompagner cette transition agroécologique, il faut pouvoir payer les risques que prennent certaines exploitations, payer les agriculteurs, payer ce risque dans les pratiques alternatives nouvelles, parce que nous avons besoin d'avoir des références, d'avoir des choses qui fonctionnent bien. Là, nous avons des agriculteurs qui prennent des risques. Ces risques peuvent se prendre individuellement, voire collectivement. C'est peut-être l'exemple des GIEE. Et il nous semble important de bien les soutenir. Par rapport à cela, c'est de réorienter les aides PAC et de valoriser et communiquer beaucoup sur les méthodes nouvelles.

Une proposition relativement générale est de réorienter le budget de façon importante vers ces systèmes qui sont dans la transition agroécologique.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. La table devant.

Mme Valéry ELISSEEFF, rapporteur table n°13

La première proposition de mesure est surtout d'augmenter la surface d'infrastructure écologique à plus de 10 % de l'exploitation. Donc, c'est vraiment aller beaucoup plus loin. Et avec beaucoup d'informations, de conseils, de formations et des aides qui soient plus importantes sur les plantations, sur la réalisation d'infrastructures, etc. Cela rejoint aussi les MAEC.

Le deuxième axe, c'est tout ce qui concerne l'emploi et les circuits de proximité. C'était encourager l'installation des circuits de proximité, donc créateurs d'emploi, en augmentant les aides, mais y compris sur l'organisation de la distribution de ces produits de proximité. Nous avons une réflexion aussi sur l'organisation de marchés, y compris la relation avec la grande distribution qui a fait partie du débat.

Et le troisième axe s'inscrit dans la réduction des fuites de nitrate dans le sol. C'était par rapport aux 50 % et 20 %. C'était l'axe de maîtrise des épandages. C'était lié la conditionnalité à la réalisation d'un plan d'épandage et d'un plan de fumure, avec comme axe de contrôle efficace les formations et accompagnements des agriculteurs.

Puis, nous avons aussi évoqué pêle-mêle plusieurs sujets qui n'ont pas trouvé leur traduction en mesures concrètes. Mais nous avons beaucoup discuté aussi sur le stockage du carbone dans le sol. Et nous avons même élargi ce stockage de carbone dans le sol au stockage de carbone dans l'exploitation, y compris avec l'agroforesterie. Et nous n'avons pas eu le temps d'approfondir le méthane des ruminants et les problématiques de phyto.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Nous allons de l'autre côté, parce qu'il manquait la dernière table, et nous y sommes.

Mme Noémie LHOTE, rapporteuse table n°14

Nous, nous avons eu un peu de mal à nous mettre d'accord, étant donné que nous avons des personnes de différents syndicats agricoles sur la table (*Rires*). Il y a quelque chose sur quoi nous étions plus ou moins d'accord, c'est d'encourager l'autonomie alimentaire des fermes en élevage, avec en particulier favoriser l'herbe en ration de base de ruminants. Donc, plus sur les prairies permanentes. Et de favoriser la production de protéines végétales. Conditions de faisabilité : nous ne sommes pas allés jusque-là.

(*Rires*)

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Surtout, c'est une belle preuve de débat et d'écoute, d'avoir des points de vue différents autour d'une table.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup pour déjà tout le travail que vous avez fourni. Vous avez compris que certains, comme la dernière table, ont eu du mal à arriver à trois. D'autres sont carrément arrivés à quatre propositions. Nous allons donc dire qu'en moyenne nous avons à peu près trois propositions par table, ce qui fait tout de même 42 propositions – il y a 14 tables. Merci beaucoup pour toute cette productivité.

Il est précisément 21 h 00, mais il nous semble intéressant tout de même que nous continuions un peu à discuter. D'abord, parce que nous sommes plutôt bien et qu'il y a eu beaucoup d'énergie dans ces tables et que c'est peut-être le moment pour certains d'entre vous de réinsister. Je dis bien un point important avant de vous donner la parole. Situez bien, s'il vous plait, votre intervention en regard de tout ce que vous venez d'entendre et de toute cette production-là. Qu'est-ce que cela vous donne envie de dire, sur quoi voulez-vous insister ? Quelle impression est-ce que cela vous donne sur la réunion, et finalement sur tout ce que vous avez réussi à produire ?

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Et si la DRAAF veut aussi intervenir par rapport à ces propositions.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Voilà. J'ai une demande d'intervention ici. Nous allons commencer par là. Allez-y, Monsieur. Présentez-vous, s'il vous plait.

M. François LAVRUT

François LAVRUT, Président de la chambre d'Agriculture du Jura. Quelques mots pour peut-être féliciter, en tant que responsable de l'agriculture du département, la bonne tenue du débat ce soir. Je pense que c'est déjà une première chose positive. Je vois que cela permet d'échanger et de parler de notre métier, qui n'est pas toujours compris. Je pense que c'est déjà quelque chose de positif, de pouvoir faire un tel débat. Donc, merci à l'organisation.

Je reviendrai sur le budget de la PAC. Nous parlons souvent de millions et de millions par rapport à la PAC. Je voudrais tout de même rappeler que le budget de l'Europe, c'est 1 % du PIB français. Quand on parle de millions que nous remettons au niveau de Bruxelles, nous ne parlons que de 1 %. Enfin, si le budget se passe bien, nous serons à 1,14, avec la PAC, si le budget est maintenu. Et ce qui revient sur le premier et le deuxième pilier, c'est à peine la moitié. Donc, 0,5 % du PIB français. Il faut donc aussi relativiser les choses de l'argent que l'on peut mettre pour l'agriculture dans le cadre de l'Europe. C'est 0,5 % du produit intérieur brut français. Je pense qu'il faut bien le rappeler, parce que l'on parle souvent de millions, mais finalement si nous ramenons les choses à leur niveau, si nous voulons avoir une alimentation saine et de qualité, je pense que ce n'est pas énorme. C'est la première chose.

Deuxième chose que je voudrais dire. Quand on discute à Bruxelles ou à Paris par rapport à ce qu'il peut se passer sur une ferme, on se retrouve souvent avec des fonctionnaires ou des personnes qui essaient de penser comment ils vont mettre en place la PAC ou mettre en place certaines mesures sur le territoire. Et où je m'inquiète énormément, c'est que malgré la bonne volonté des personnes que j'ai pu rencontrer à Bruxelles, puisque nous avons fait deux déplacements des présidents de

chambre d'Agriculture, avec la présidente de Région et ses vice-présidents qui sont en charge de l'économie et de l'agriculture, nous nous rendons compte que, malgré leur bonne volonté, ils sont souvent hors-sol. C'est-à-dire qu'ils pensent bien là-haut, mais quand cela veut se décliner sur le terrain, nous sommes complètement à côté de la plaque et c'est incohérent par rapport à ce qui peut se passer sur une exploitation agricole. Ce que je voudrais, c'est que quand on « pond » une mesure à Paris ou à Bruxelles, c'est qu'elle soit réelle et réaliste par rapport à ce que nous, paysans, pouvons vivre sur le terrain. Je pense que c'est important.

Et puis, le département du Jura, c'est 50 % de la surface qui est en bois. Il reste 42 % de SAU. Sur ces 42 % de SAU, c'est de l'herbe. Et le restant, c'est relativement diversifié. Donc, certes, nous allons vers l'agroécologie, mais nous sommes déjà en mouvement depuis de longues années par rapport à l'agroécologie. Il y a encore des efforts à faire. Il y a de l'accompagnement à apporter aux agriculteurs, de la formation. Il y a la recherche et l'innovation qui devraient nous apporter des solutions. Mais ce que je veux dire ce soir, c'est que le bébé n'est pas à jeter avec l'eau du bain. Nous ne partons pas de rien, et il y a déjà du travail fait par les actifs agricoles du département. Donc, merci à vous.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Est-ce que d'autres personnes souhaitent prendre la parole, un peu dans la même perspective ? Je vois trois mains qui se tendent. Nous allons commencer par Monsieur, au fond.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Les femmes peuvent aussi prendre la parole, ne vous en privez pas.

M. Nicolas GIROD

Désolé, je ne suis pas une femme. Nicolas GIROD. Je suis paysan à Salins-les-Bains dans le Jura et porte-parole de la Confédération paysanne. Je voulais déjà remercier, dans la ligne de ce qui a été dit, Madame la Présidente et l'ensemble des équipes de la Commission du débat public pour la tenue du débat de ce soir, et pour l'ensemble du travail autour du débat public. C'est la première fois que cela se fait sur la PAC. Je pense que c'est important. Nous sommes attachés, à la Confédération paysanne, à sortir le débat agricole du microcosme agricole-agricole. Je trouve que ce soir c'est hyper intéressant, il y a énormément de bienveillance dans les prises de parole des uns et des autres. J'encourage ce genre de débat. Nous essayons d'y participer. Et en tout cas, c'est comme cela que nous arriverons à faire évoluer, il me semble, le monde agricole.

Pour revenir sur ce qui a été dit et appuyer sur certaines choses, il me semble que pour servir la transition, et cela a été dit plusieurs fois, il faut arriver à soutenir la prise de risque du monde paysan. Et quand je dis cela, la prise de risque, cela viendra par un accompagnement au changement de pratique. Nous voyons bien le déséquilibre qu'il y a entre les deux piliers, le premier pilier qui sert les aides à l'hectare, le second pilier qui sert plutôt la transition, avec un à 7, et l'autre à 2. Tant que nous n'aurons pas un rééquilibrage des financements du second pilier, nous aurons du mal à servir cette transition-là. Donc, pour nous, la première chose est celle-là. C'est d'arriver à avoir un rééquilibrage plus ambitieux, et en même temps à avoir une réponse sociale. Nous nous rendons bien compte que nous n'arriverons pas à faire de l'agroécologie et faire cette transition sans avoir plus de paysannes et de paysans. Nous étions sur une ferme ce matin, Madame la Présidente, avec un peu plus de deux actifs sur 3 hectares et un marécage, et qui ne touche presque rien de la PAC. Comment accompagne-t-on ces fermes-là pour arriver à les sécuriser dans leur pratique, à faire évoluer ? Sachant que bien souvent ce sont des petites fermes, notamment en maraichage dans le Jura, et cela vient répondre à un enjeu d'alimentation et de dynamique territoriale, qui est indéniable. Pour nous, clairement, passer massivement d'aide à l'hectare à des aides à l'actif ou des aides petites fermes, ou un plafonnement, ou une dégressivité des aides plus importantes, c'est quelque chose de majeur et sur lequel nous serons obligés d'avancer. Cela a beaucoup été dit ce soir.

Et juste pour conclure, dire que nous ne pouvons plus avoir un second pilier qui vient tenter de rafistoler ce que fait mal le premier. Un premier pilier qui pousse à l'agrandissement et à l'intensification, et un second avec les petits moyens qu'il a, qui va essayer de servir à la transition. Il faut avoir une harmonie globale dans la Direction dans laquelle nous voulons aller. Et il me semble que cette harmonie est sur des enjeux sociaux, écologiques et alimentaires de notre territoire. Cela a été beaucoup dit ce soir. Merci.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. À la table devant, Monsieur. Et ensuite, nous avons une question ici. Je vous ai vu après, Monsieur, peut-être pour la dernière intervention.

M. Gilles DUQUET

Gilles DUQUET, vice-président de la FDSEA, et aussi chargé de l'emploi dans la région. Justement au niveau de l'emploi, nous n'avons pas parlé des actifs et justement de ceux qui touchent les aides PAC, donc du statut. Nous, ce qui nous tient à cœur, c'est que cela soit de véritables agriculteurs qui pratiquent sur leurs exploitations et que ce ne soit pas ni des rentiers, ni des dépendants de telle ou telle royauté.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Monsieur ici, à ma gauche, devant.

M. Hervé BELLIMAZ

Hervé BELLIMAZ, membre d'une ONG. Autant j'ai entendu qu'il y a nécessité d'une transition agroécologique pour l'agriculture, autant je veux souligner qu'elle ne peut pas se faire sans l'agriculture et sans ceux qui ne sont pas dans l'agriculture. Dans ce que nous avons établi et écrit aujourd'hui, nous avons mis beaucoup de conditionnalité. Et je pense que, quoi que ce soit qui doive se faire dans l'amélioration de cette PAC, qui souligne beaucoup les mesures environnementales, il doit y avoir des conditionnalités fortes qui font que cette transition aille dans le bon sens.

Je voudrais rajouter que, dans ce qui porte notre information, dans ce qui porte nos soucis, il y a bien sûr une proximité avec le monde agricole que je n'ai jamais franchement quitté personnellement. Mais il y a des choses qui sont surdéterminantes et qui doivent l'être pour le monde agricole, c'est de tenir compte de ce qui est dit par le GIEC [Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat] et de tenir compte de ce qui est dit par l'IPBES [plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques], qui sont deux structures qui ont fait un travail international, qui concerne l'ensemble des pays et qui marque des obligations, des nécessités, même si ce sont des contraintes dans lesquelles il faut vraiment réagir et aller dans le bon sens.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Juste un tout petit point. Le GIEC, je pense que tout le monde connaît, mais l'IPBES, voulez-vous bien développer l'acronyme ?

M. Hervé BELLIMAZ

Développer l'acronyme, vous me posez une colle. Le GIEC, c'est la structure internationale qui s'est penchée sur les changements climatiques. L'IPBES, c'est la structure internationale dans laquelle il y a des centaines de chercheurs qui ont fait une synthèse de ce qu'il se passe en termes de biodiversité sur la terre entière, mais sur des zones aussi très précises. Mais cela concerne un bilan global. Et c'est ce bilan global auquel nous sommes confrontés, que nous soyons paysans ou que nous ne le soyons pas, et auquel nous devons réagir.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. J'ai encore trois prises de parole. Monsieur, ici. Ensuite, Monsieur devant. Et encore deux Messieurs. Et je pense qu'après il sera temps de clore.

M. Pierre-Emmanuel FOREST

Tous les objectifs de la PAC, je pense que dans cette salle nous sommes d'accord sur le fait que la transition agroécologique, la baisse de l'utilisation des intrants, des phytosanitaires sont un objectif partagé. Nous avons bien compris qu'au niveau européen, c'est l'objectif vers lequel ils veulent nous emmener. Je voulais faire une petite mise au point, parce que moi, je suis très attaché aux productions de terroir, tout cela. Mais je suis engagé depuis très longtemps dans des groupes DEPHY écophyto, dans des groupes GIEE. Et c'est une compétence de l'Europe de définir au niveau des techniques auxquelles les agriculteurs auront accès. Et je voudrais aujourd'hui bien faire prendre conscience qu'effectivement, il y a un accompagnement social des agriculteurs à faire, mais il y a aussi donner les moyens techniques aux agriculteurs de faire cette transition agroécologique. Et cela passera à mon avis par un déblocage au niveau des techniques d'édition génétique, par exemple, qui permettent d'utiliser moins de produits phytosanitaires, moins d'engrais. Et je pense que les objectifs de la PAC qui sont développés ici ne seront pas atteignables si nous n'ouvrons pas le débat de façon sereine sur ce point.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Devant, ici, s'il vous plaît. Et après, les deux dernières interventions au fond.

M. Christophe LÉGER

Re-bonsoir. Christophe LÉGER. Je représente la fédération des agriculteurs des Alpes du Nord, donc la défense de la montagne. Beaucoup a été dit. Pour ne pas être redondant, en synthétisant, je trouve qu'il a beaucoup été abordé le besoin d'accompagnement et le besoin de formation, c'est-à-dire en gros le besoin de temps. Et la PAC peut, à mon sens, aider via la structuration du deuxième pilier des investissements, à cette transition. Aujourd'hui, je pense que la formation – cela a été dit par tellement de tables... cela ne conditionne pas les aides, par contre c'est budgétairement un point important à aborder.

Également, ce qui tourne autour du plafonnement, de la dégressivité des aides. Nous sommes à la montagne, autour de l'ICHN, habitués à cela. Et réinsister sur le fait que c'est culturellement important à mettre en place pour plus d'équité. Et la recherche, bien évidemment.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Monsieur, au fond. Et après, un dernier. Allez-y.

M. Emmanuel RIZZY

Bonjour. Emmanuel RIZZY, je suis président de la coordination rurale du Jura. Mais j'ai plus un point de vue de citoyen. Ce dont nous n'avons pas parlé ce soir, et c'était pourtant un des piliers fondateurs de la PAC, c'était garantir la sécurité des approvisionnements. La PAC a été aussi construite au départ pour s'assurer que nous allions tous avoir assez à manger. Et j'ai l'impression que nous l'oublions un peu vite. Parce que cela ne coule pas de source. Et pour l'instant, la situation est très confortable, mais cela peut vite changer. Je voulais aussi, en tant qu'agriculteur, redire à tout le monde que mon métier, ce n'est pas de faire voler de petits oiseaux, c'est de produire de l'alimentation. Et c'est vraiment là-dessus que je crois qu'il faut se concentrer, parce que cela peut changer rapidement. Merci.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Et donc, une dernière intervention à la table qui est juste devant, s'il vous plaît. Allez-y.

M. Christophe BUCHET

Bonsoir à tous. Christophe BUCHET, président de la FDSEA du Jura. Je ferai très court. Pour faire écho à ce que disait mon collègue, je pense que c'est important de se souvenir aussi ce qu'était la PAC à ses débuts et ce qui était souhaité en Europe. C'était avant tout d'avoir une souveraineté alimentaire. Je crois que cela a été réprécisé dernièrement par le Président de la République. Je pense que cela redonne tout de même du sens au métier d'agriculteur qui est le nôtre. Et je pense qu'il ne faut pas que nous perdions de vue qu'effectivement c'est avant tout un acte de production. La valorisation qui doit être faite sur le premier pilier, il ne faut pas que nous l'oublions.

Sur la transition écologique, beaucoup d'aspects ont été abordés ce soir. Et effectivement, il faut que nous y travaillions avec l'ensemble des organismes. Ce que je voudrais dire, c'est qu'il y a tout de même beaucoup de choses qui ont été faites par les agriculteurs ces dernières années. Si l'agriculture française est considérée comme le modèle le plus durable au monde, c'est tout de même qu'il y a des raisons, c'est tout de même qu'il y a eu des efforts qui ont été faits par les agriculteurs français et par les agriculteurs jurassiens. Cela a un coût et je pense qu'il est important que nous en tenions compte aussi. Mais avant de continuer de rajouter ces couches environnementales, même si elles ont un sens, et nous sommes prêts à l'entendre et à en discuter, je pense qu'il faut déjà que nous valorisions au maximum le travail qui a été fait par les agriculteurs.

M. Étienne BALLAN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Je tenais moi aussi à vous dire une chose avant que nous nous quittions, vraiment à vous remercier, et bien évidemment remercier encore une fois le président de la Chambre pour l'accueil. Et aussi remercier quatre personnes qui m'ont accueillie ce matin. Et je dirai le nom, c'est le nom de quatre agriculteurs. Je ne dirai pas leur affiliation syndicale, parce que ce sont des personnes qui

m'ont accueillie, des agriculteurs, et cela a été très important, parce que quand un agriculteur vous accueille chez lui, il vous ouvre ses portes, vous dit combien il gagne, combien il ne gagne pas, comment il travaille. C'est vraiment un acte de confiance. Et donc, c'est avec beaucoup d'humilité et de respect que nous devons nous approcher aussi du milieu agricole, des agriculteurs justement qui nous nourrissent. Donc, je voudrais remercier Étienne DEGUET, Emmanuel RIZZI, Lionel MASSON, David SUAREZ, qui nous ont accueillis ce matin, lors d'une visite d'exploitation. Nous avons beaucoup apprécié, beaucoup appris à vous entendre. Je voulais donc vous remercier.

Je voudrais aussi vous remercier et vous féliciter pour l'accueil que vous nous avez réservé ici ce soir, pour la constructivité du débat, pour l'approche et l'attitude. Cela a été un débat très intéressant, avec 42 propositions. Nous les reprendrons de manière intégrale, les remettrons dans le compte-rendu. Je voudrais vraiment vous remercier pour la qualité de l'écoute que vous avez eue à l'égard des uns et des autres.

Merci. Et le débat continue. Nous avons des sujets très importants : le revenu agricole, la relève, la pyramide des âges, la souveraineté alimentaire. Tout cela sera abordé dans différents ateliers un peu partout en France. Vous pouvez continuer à suivre et à participer au débat vers la plateforme. Merci beaucoup, bonne soirée.

Applaudissements